L

9907

NEUVIEME LETTRE

A

L'HON. L. A. DESSAULLES

PAR

BINAN

Membre de la rédaction du « FRANC-PARLEUR »

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

MONTREAL

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ECRIVAINS CATHOLIQUES

1874

P322.1
V716nd

BX
1805
V52
Fs

B. Q. R.
NO. 5196

AVANT-PROPOS.

En lisant la neuvième Lettre, en réponse à la " Grande Guerre Ecclésiastique" de M. " Dessaulles, " plusieurs personnes ont cru qu'elle devait faire suite à l'ouvrage dont il y est question. Les lecteurs de la publication incriminée pourraient de suite parcourir ces lignes qui placent cette publication sous son vrai jour. C'est pourquoi on s'est décidé à faire un tirage à part de la neuvième Lettre, pour l'annexer comme complément à l'œuvre dont M. Dessaulles s'étonne et se scandalise.

62254

L

M

ca
tel
ju

du
vo
et
co
l'é
sia

« co
« et
« C
« de
« L
« co
« qu
« pa
« qu

LETTRE

A

L'HONORABLE L. A. DESSAULLES

NEUVIEME LETTRE.

MONSIEUR,

Votre analyse pèche par un côté essentiel ; elle est incomplète, car jamais vous n'embrassez tous les points de vue d'un sujet, tel est le huitième reproche que je vous ai adressé et que je viens justifier aujourd'hui.

Vous parlez de la « Comédie Infernale » et vous en dites bien du mal. Vous, l'auteur de « La Grande Guerre Ecclésiastique » vous ne trouvez pas d'expressions assez vigoureuses pour flétrir et condamner un homme qui s'est permis de dire la vérité sur la conduite d'une société de prêtres. Vous reprochez amèrement à l'évêque de Montréal et d'avoir admis l'auteur dans l'état ecclésiastique et de n'avoir pas condamné son œuvre.

A la première page de votre pamphlet, vous dites :

« Pardonnez-moi si, à la suite de l'immense scandale causé par « ce triste pamphlet, aussi plein de prétentions que vide d'idée « et pauvre de fond et de forme, qui a été publié sous le titre de « Comédie Infernale, » je me permets de faire avec Votre Gran- « deur un petit retour sur le passé quant à ce qui me concerne. « Le silence complet qu'a gardé V. G. sur ce libelle diffamatoire « contre des évêques et des prêtres, rapproché de l'empressement « qu'Elle a mis précédemment à émaner contre moi des lettres « pastorales aussi ascerbes dans la forme qu'injustes dans le fond « quand je n'avais pas dit la centième partie des choses répré-

« hensibles et outrageantes que ce pamphlet adresse à ses propres « collègues dans l'Episcopat, me parait justifier la démarche que « j'adopte aujourd'hui.

« On vient donc Mgr., de publier par parties et à grand renfort « de réclame religieuse, ce livre d'assez longue haleine où l'on « affirme à peu près en toutes lettres que Mgr. l'Archevêque de « Québec et l'Evêque de St. Hyacinthe ont la douteuse habitude « en pratique ecclésiastique de céder beaucoup trop facilement à « certaines suggestions qui leur viennent en droite ligne de l'em- « pire des ténèbres et des grincements de dents ; où l'on explique « très au long comment M. le Grand Vicaire Cazeau, au moyen « d'un mensonge qui lui a été mis sur les lèvres par le prince de « l'enfer qui a reçu la mission spéciale de l'égarer, a fait commet- « tre une lourde bévue à l'Evêque de St. Hyacinthe : et où enfin « l'on démontre presque mathématiquement que depuis 20 ans au « moins, les prêtres de St. Sulpice n'ont pas eu d'autres inspira- « teurs que les démons Baal, Belzébuth, Leviathan, Astaroth, « Baalberith, Fume-Bouche, etc., etc., etc. Tout cela est sans « doute du plus suprême ridicule, aussi mal pensé que pauvre- « ment exprimé, pur style enfin de sacristain doublé de bedeau ; « mais je n'invente rien ici, les choses sont là en toutes lettres. « Et l'auteur du pamplet pousse le génie de l'hypocrisie jusqu'à « expliquer complaisamment que tous ces hommes étant *de saints* « *prêtres*, il est du dernier naturel que le Diable les tente plus « que le commun des hommes pour les faire tomber, projet maudit « dans lequel il a réussi au-delà de toute espérance, ce qui fait « qu'ils sont *saints* et *prêtres rebelles et indisciplinés* tout ensemble « ce que l'on ne sait trop, avec le simple bon sens laïc, comment « concilier.

« Les esprits un peu moins obtus que l'auteur de ce remarqua- « ble libelle ecclésiastique, en lisant d'un autre côté les assuran- « ces personnelles qu'il donne au public de la sainteté prééminen- « te et parfaitement indubitable de V. G. — au point qu'Elle y « est représentée comme toujours entourée d'un chœur d'anges « chantant des concerts célestes au-dessus de sa tête chaque fois « qu'Elle se met à son prie-Dieu—les hommes de bon sens enfin

« et beaucoup de femmes d'esprit n'ont pu s'empêcher de faire en « eux-mêmes cette remarque si simple qui a couru plus d'un sa- « lon :

« Mais si deux Evêques, un Grand-Vicaire et les Messieurs « de St. Sulpice sont si tentés parce qu'ils sont *de saints hommes*, « et tombent si bas quoiqu'il soient *si saints*, ne serait-il donc « pas absolument possible que Mgr. de Montréal, beaucoup plus « *saint* qu'eux tous puisqu'il a seul le monopole d'un chœur « d'anges chantant au-dessus de sa tête quand il prie, ait été « tenté encore davantage, et ait conséquemment pu faire aussi « quelque petite chûte ? Comment serait-il le seul que sa sain- « teté ait préservée quand celle des autres non-seulement ne leur « servait de rien, mais était la raison même des terribles tenta- « tions qui en ont fait les instruments aveugles des puissances « infernales ? Dans cet intelligent systême, c'était clairement *le* « *plus saint* qui devait faire la plus terrible chûte ! ! »

« Voilà, Mgr., comment un homme trop borné pour calculer la « portée de ce qu'il dit ; dont l'horizon moral ne lui montre que « son idée incomplète et toute nue, et qui n'a pas assez de perpi- « cacité pour apercevoir les écueils que lui prépare son entière « inaptitude à généraliser sa pensée et en saisir les points faibles, « voilà, dis-je, comment cet homme compromet sottement sans y « songer ceux qu'il s'imagine défendre.

« Que V. G. veuille bien remarquer que je ne parle pas ici en « ennemi sur la question du Séminaire, car je suis d'avis qu'Elle « avait raison *en principe* sur la division de la paroisse de Mont- « réal, évidemment trop populeuse et trop étendue pour une seule « desserte. Mais quand on voit des élucubrations aussi inconve- « nantes que risibles recevoir la sanction de plusieurs prêtres de « l'Evêché, qui ne faisaient nulle difficulté de dire à droite et à « gauche qu'après tout ils ne voyaient *rien que le vrai* dans la « Comédie Infernale»—et ce *vrai* ce ne pouvait être que le fait « de l'inspiration des démons bénévolement acceptée par des « dignitaires ecclésiastiques et des prêtres trop peu sensés pour « la distinguer des inspirations de leurs bons anges—il est diffi- « cile que le peuple ne se demande pas un peu ce que signifie un « pareil enseignement religieux.

« Pendant longtemps le public a douté que V. G. pût approu-
« ver un pareil écrit, purement inept pour les uns, mais très
« scandaleux pour les autres ; écrit tout chargé de fiel et de
« haînes ecclésiastiques accumulées depuis trente ans, mais le
« tout couvert sous la phraséologie hypocrite d'une charité de
« convention ; et l'on n'attribuait qu'à sa maladie prolongée le
« fait que rien ne paraissait pour séparer de ce libelle et de son
« lourd auteur la cause de l'Evêché. Mais quand on a vu, il y a
« quelques jours, V. G. conférer elle-même les ordres mineurs au
« libelliste, et cela sans exiger la moindre rétractation de ses insi-
« nuations méchantes et de ses insultes d'intention et de fait con-
« tre « ses illustres et bien aimés coopérateurs dans le St. minis-
« tère ; » alors Mgr., le scandale a triplé d'importance, car on ne
« pouvait tirer de cette ordination d'autre inférence que V. G.
« donnait par là sa sanction cordiale au libelle et approuvait
« le nouveau tonsuré d'avoir dit que deux de ses collègues dans
« l'épiscopat, un grand vicaire et les prêtres de St. Sulpice recc-
« vaient habituellement et sans y regarder de très près les sug-
« gestions des anges déchus. Ne serait-ce pas là Mgr. une ma-
« nière assez peu intelligente d'obtenir pour le Clergé ce respect
« presqu'idolâtrique que l'on exige pour ceux même de ses mem-
« bres qui s'égarent au-delà des bornes ?

« Eh bien ! Mgr. je ne viens pas me mêler dans une querelle
« qui ne me regarde pas, et dans laquelle j'ai observé sans sur-
« prise les mêmes exagérations de langage que j'ai remarquées
« déjà dans toutes les querelles entre ecclésiastiques qu'il m'a
« fallu lire ou étudier ; je ne songe nullement à défendre le Sémi-
« naire qui peut très-bien se défendre sans moi, et qui choisirait
« probablement un autre avocat pour sa cause ; je viens seulement,
« et en vue de l'avenir, prendre acte des faits de la querelle, de
« la manière dont elle est conduite ; apprécier le tout au point de
« vue du simple bon sens laïc ; développer à V. G. les impressions
« de toute nature que ces conflits, couchés en termes si peu évan-
« géliques mais souvent très-ecclésiastiques, font naître chez nous
« et enfin faire contraster la manière aussi acerbe qu'injuste dont
« V. G. m'a toujours traité avec la remarquable mansuétude

« qu'Elle a montrée envers un homme qui vient de jeter le des-
« honneur à pleines pages sur des prêtres que notre société avait
« toujours crus respectables. S'ils ne le sont plus *depuis vingt ans*,
« ou s'ils ne l'ont jamais été, comment a-t-on pu oser faire si
« souvent leur éloge et nous demander tant de respect pour des
« hommes que l'on vient subitement nous peindre comme pires
« que Cain ! C'est fort cela, Mgr., entre prêtres que nous avons
« entendu si souvent se qualifier mutuellement de *saints !* »

Je ne dirai pas, monsieur, que votre jugement sur la « Comédie Infernale » est peut-être ce que vous avez écrit de plus *original*. Vous pourriez croire que je veux vous ridiculiser, mon intention est de vous traiter dignement.

Je ne vous dirai pas non plus que si l'auteur de la Comédie Infernale a péché en s'attaquant à quelques ecclésiastiques, vous n'êtes assurément pas immaculé vous qui vous êtes acharné à vilipender Papes, conciles, cardinaux, évêques, prêtres, religieux. Je laisse au public le soin d'apprécier, avec votre sévérité pour autrui, votre indulgence pour vous-même. D'ailleurs, vous n'êtes pas l'auteur de la *Comédie*, et l'ex-Instituteur Villeneuve n'est pas l'auteur de la *Grande Guerre* ; le mal de l'un ne saurait guérir celui de l'autre.

Je me borne à vous montrer comment vous errez en n'envisageant la Comédie que par une seule face, un seul côté ; comment l'analyse incomplète que vous en faites, fausse le jugement que vous en portez.

Il y a dans la « Comédie Infernale » un côté faible, mais il s'en faut que cette œuvre mérite les mépris et les malédictions que vous appelez sur elle. L'auteur pouvait avoir besoin de conseils, d'avis ; mais non d'une condamnation propre à lui infliger une flétrissure publique. Il s'est présenté pour être admis aux ordres. On n'avait pas de raison plausible de lui refuser cette faveur. L'évêque, même, le plus hostile à la Comédie, n'aurait pu légitimement et sans s'exposer à être redressé par le Saint-Siége, condamner publiquement ce livre ou fermer la porte du sanctuaire à son auteur.

La forme est ce qu'on a le plus reproché à la Comédie Infernale. C'est, en effet, la forme, et la forme seule de ce livre qu prête le flanc à la critique. Mais le côté faible de cette forme n'est pas d'une gravité à autoriser une condamnation éclatante de cette œuvre. Il y a même dans ce point faible, une force particulière et qui défie toute censure. En sorte que ce qui ne permettait pas de louer l'auteur, était aussi ce qui empêchait de le condamner, de le censurer du moins avec éclat. Je dis *avec éclat* car c'est ce que vous reprochez à Mgr. de Montréal de n'avoir pas fait.

Etudions maintenant le côté invulnérable de la Forme de la *Comédie Infernale.*

Par sa forme, la Comédie enseigne qu'il y a deux cités, celle du bien et celle du mal ; n'est-ce point là une croyance catholique ?

Par sa forme, la *Comédie* enseigne que la cité du mal est gouvernée par les démons ; n'est-ce point là une croyance catholique ?

Par sa forme, la *Comédie* enseigne que des démons sont députés auprès de chaque nation, de chaque ville, de chaque homme, de chaque créature pour les tenter ; n'est-ce point là une croyance catholique ?

Par sa forme, la *Comédie Infernale* enseigne que les démons se mettent, pour ainsi dire, en rapport direct avec les hommes ; n'est-ce pas là une croyance catholique ?

Par sa forme, la *Comédie* enseigne que les démons tentent les prêtres, les évêques ; or l'Evangile va jusqu'à dire que Notre Seigneur J.-C. lui-même, pendant sa vie mortelle ici-bas, a été tenté. Et l'enseignement de l'Eglise, la théologie, l'Ecriture ne démontrent-ils pas que plus même on embrasse une vie parfaite, plus on est obsédé par l'esprit tentateur.

Par sa forme, la *Comédie Infernale* prouve que les démons sont les auteurs et les pères de toute politique erronée ; n'est-ce pas là une croyance catholique ?

Par sa forme, la *Comédie* enseigne que les démons se transforment quelquefois en anges de lumière, et ce, afin de mieux tromper les bonnes âmes ; n'est-ce pas là un enseignement catho-

lique ? Les livres de vie spirituelle, la vie des Pères du Désert les Mémoires des Ordres Religieux ne sont-ils point remplis de faits analogues ?

Par sa forme, enfin, la *Comédie Infernale* enseigne que toutes les erreurs modernes ont été formulées par les démons et inspirées par eux à tous ceux qui les professent ; n'est-ce pas là encore une croyance catholique ?

Tout mal vient immédiatement ou médiatement du démon ;

Or, le gallicanisme et le libéralisme catholique, quels que soient leurs partisans, laïques, prêtres ou évêques, sont des maux :

Donc, l'auteur de la *Comédie Infernale* a dit vrai en proclamant le libéralisme catholique et le gallicanisme comme des productions immédiates ou médiates du démon.

L'énoncé d'un dogme catholique est toujours permis et opportun ;

Or, les continuels efforts du démon pour tenter les hommes et les faire tomber dans l'erreur constituent un dogme catholique ;

Donc, l'auteur de la *Comédie Infernale*, en rappelant, à l'aide de la forme de son œuvre, les efforts du démon pour implanter et développer l'erreur du gallicanisme et celle du libéralisme-catholique en Canada, a fait une chose permise et opportune.

Toute vérité opportune ne saurait jeter le discrédit sur le clergé.

Or, la forme de la *Comédie Infernale* rappelle une vérité opportune ;

Donc, la forme de la *Comédie Infernale* ne saurait discréditer le clergé.

Si l'auteur de la *Comédie Infernale* a dit vrai en proclamant le libéralisme-catholique et le gallicanisme comme des productions du démon ;

Si l'auteur de la *Comédie Infernale* en rappelant, à l'aide de la forme de son œuvre, les efforts du démon pour implanter et développer l'erreur du gallicanisme et celle du libéralisme-catholique en Canada, a fait une chose permise et opportune ;

Si la forme de la *Comédie* ne saurait discréditer le clergé ;

Comment la forme de ce livre pouvait-elle mériter une censure publique ?

Vous-même, Monsieur, si une condamnation éclatante était venue frapper la forme de la Comédie, armé de votre argument favori, le syllogisme, et le maniant cette fois avec bonheur, ne seriez-vous pas venu dire à l'autorité ecclésiastique :

« Tous les jours dans vos chaires, dans vos instructions, dans vos livres, dans vos rites sacrés et jusque dans vos moindres pratiques religieuses, vous ne cessez de rappeler au peuple chrétien que le démon, comme un lion rugissant, rôde perpétuellement autour des hommes, cherchant à les dévorer. Non seulement vous enseignez que les laïques sont l'objet des tentations continuelles du démon, mais vous allez jusqu'à affirmer que cet esprit malin réserve toutes ses forces pour le combat qu'il livre aux religieux, aux prêtres. Cet enseignement, l'auteur de la Comédie lui donne une forme sensible, un développement rigoureusement pratique, et vous l'en blâmez, et vous le condamnez ! Est-il donc défendu à un laïque de rappeler aux hommes les vérités de la foi catholique ? Quand l'Eglise dit : les démons tentent les prêtres, est-il défendu à un laïque de s'écrier : les démons tentent les prêtres ? Quand l'Eglise dit : l'insoumission, l'insubordination, la désobéissance sont l'œuvre du démon, est-il défendu à un laïque de s'écrier : l'insoumission, l'insubordination, la désobéissance sont l'œuvre du démon ? Eh bien ! la Comédie, par sa forme, ne faisant que répéter les enseignements de l'Eglise, comment pouvez-vous la condamner ? Si l'Eglise n'est pas coupable d'enseigner le dogme des démons tentateurs, à quel titre la Comédie l'est-elle de rappeler cet enseignement ?

Vainement vous aurait-on répliqué que montrer des prêtres agissant d'après l'inspiration du démon, c'était scandaliser les fidèles, vous eusssiez infailliblement répondu : mais l'auteur n'a fait que bénéficier du dogme catholique qui enseigne que tout prêtre qui n'obéit pas à ses supérieurs est la victime du démon. Si l'Eglise n'a pas tort d'enseigner cette vérité, la Comédie ne peut être criminelle d'en faire l'application.

Vous le voyez, Monsieur, il n'était pas possible de condamner ouvertement la Comédie à cause de sa forme *infernale*.

On pouvait déplorer cette forme, regretter que l'auteur n'en eût pas choisi une autre, trouver qu'il avait eu tort de se permettre certaines trivialités et certaines moqueries à l'adresse d'un ou de deux personnages, l'avertir d'être plus modéré à l'avenir dans ses écrits, etc, mais le condamner ouvertement et formellement à cause de la forme de son ouvrage, on ne le pouvait pas. On ne le pouvait pas à Montréal où la Comédie a été composée et imprimée ; on ne le pouvait pas à St. Hyacinthe, à Québec, à Rimouski, à Ottawa, partout où elle pénétrait : on ne le pouvait pas à Rome, où elle a été déférée, et voilà pourquoi elle n'a été condamnée nulle part ouvertement. A Rome, à Montréal on a dû dire à l'auteur ce qu'il était possible et raisonnable de lui dire, mais on ne l'a pas flétri, on ne l'a pas condamné publiquement.

Je comprends, direz-vous peut-être, et, j'admets volontiers que la forme de la *Comédie Infernale*, ne faisant qu'appliquer les croyances catholiques sur l'existence et l'occupation des mauvais anges, elle était, rigoureusement parlant, hors de l'atteinte de toute condamnation éclatante ; mais cette œuvre portait devant le public des discussions propres à scandaliser les fidèles et toute œuvre de scandale doit être censurée.

A cela, je réponds : l'auteur n'a rien porté devant le public. Il s'est permis, en abordant la question des luttes religieuses, de traiter des choses depuis longtemps devant le public. Il s'est tout simplement emparer d'un sujet que tout le monde connaissait, et il l'a fait pour éclairer les esprits non sur le fait des difficultés, puisque ces difficultés étaient connues, mais sur leur mérite. Il a réuni la preuve de la culpabilité d'une des parties et ce afin d'établir les droits de l'autre. Il a compilé les pièces d'un procès depuis longtemps posé devant l'opinion publique.

La *Comédie Infernale* a accusé plusieurs hommes politiques de s'être opposés à la liberté de l'Eglise ; or, à l'époque où parut la *Comédie*, il y avait cinq ans que les journaux canadiens avait annoncé que Sir George Etienne Cartier, M. Baudry, l'Hono-

rable Ryan et autres refusaient de sanctionner civilement les actes du démembrement opéré par Mgr. de Montréal, d'après un *décret* de Rome émané en 1865. Il était même notoire que plusieurs de ces messieurs s'étaient rendus jusqu'aux pieds du St. Père pour combattre l'Evêque de Montréal, et pour avertir que la loi civile ne reconnaîtrait pas les actes de l'*Ordinaire de Montréal*. Si donc ces choses étaient connues du public quand vint la *Comédie*, comment peut-on accuser cette œuvre d'avoir levé le voile qui les couvrait ?

La *Comédie Infernale* parle encore de la conduite et des oppositions du Séminaire de St. Sulpice envers l'autorité diocésaine; mais cette conduite et ces oppositions sont écrites dans l'histoire du Canada. Qu'on lise " l'abbé de la Tour," les " Mémoires des Pères Jésuites," les " Mémoires de la Sœur Morin" et même " M. Faillon, et tous les historiens" qui ont raconté les origines du Canada, et on trouvera l'histoire de M. de Caylus, premier supérieur des Sulpiciens venus en Canada ; on y verra qu'il poussa même si loin l'insolence et l'insurbordination envers Mgr. de Laval, son évêque, que Louis XIV ordonna de ramener forcément en France cet abbé mutiné et désobéissant. Et si ces faits sont historiques, comment peut-on accuser la *Comédie Infernale* de les avoir portés devant le public ?

La *Comédie Infernale* rappelle les difficultés qu'il y eut entre Mgr. Lartigue et le Séminaire de St. Sulpice. Or, tous les journaux parlèrent de ces mêmes difficultés, et une polémique, qui dura plusieurs années, s'engagea et appela des pamphlets nombreux qui sont encore dans les mains d'une multitude de personnes. Mais des vieillards qui restent de ces tristes temps, ils n'en est aucun qui ne se rappelle la conduite du Séminaire de St. Sulpice envers le premier évêque de Montréal ! Mais l'année dernière encore, un écrivain canadien, M. Maximilien Bibaud, en venant, dans le journal *La Minerve*, annoncer qu'il désapprouvait le *Concile du Vatican*, le *Syllabus*, le *Programme Catholique*, le *démembrement de la Paroisse Notre-Dame* et qu'il approuvait un mémoire dont la conclusion est la *Suprématie de l'Etat sur l'Eglise*, citait comme une autorité, les pamphlets de

M. Chaboillez, ancien curé de Longueuil, lequel prêtre s'était constitué l'avocat du Séminaire de St. Sulpice dans la révolte ouverte de ce dernier contre le premier évêque de Montréal. Puisque les difficultés entre Mgr. Lartigue et le Séminaire de St. Sulpice ont été et sont encore connues de tout le monde est-il juste d'accuser l'auteur de la *Comédie* d'avoir porté ces difficultés devant le public. D'ailleurs, en parlant de ces difficultés, la *Comédie* cite des *Mémoires* authentiques et assez généralement répandus.

La *Comédie Infernale*, enfin, parle de discussions actuelles entre Mgr. Ignace Bourget, second évêque de Montréal, et le Séminaire de St. Sulpice. Or, depuis 1865, c'est-à-dire six ans avant l'apparition de la *Comédie*, les journaux n'ont presque pas cessé de traiter ces questions ; les uns en faveur du Séminaire, les autres en faveur de Mgr. de Montréal. De plus, non-seulement les Messieurs du Séminaire de St. Sulpice ont fait imprimer pour les distribuer à leurs amis tous les *mémoires* qu'ils ont écrits contre Mgr. l'Evêque, mais ils ont *lu publiquement*, dans des *assemblées de paroisses* des *protêts* contre les *actes de l'Ordinaire*, et ce *dans dix paroisses au moins* et devant des *centaines de personnes*. Enfin ces difficultés entre l'Evêque de Montréal et le Séminaire de St. Sulpice sont tellement publiques, qu'avant même la publication de la *Comédie Infernale*, il n'y avait pas un prêtre sur dix qui ne connût l'existence de ces difficultés, et à Montréal pas cinq laïques sur cent qui ne sussent que le Séminaire de St. Sulpice s'opposait de toutes ses forces aux vues de l'Evêque de Montréal. L'auteur de la *Comédie* défie qui que ce soit de prouver le contraire. Si donc les difficultés entre l'Evêque de Montréal et le Séminaire de St. Sulpice étaient généralement connues quand parut la *Comédie Infernale*, comment peut-on accuser cette œuvre d'avoir porté ces difficultés devant le public ?

Puis, on travaillait la population par tous les moyens possibles, plus particulièrement par le préjugé, afin d'empêcher l'exé-

cution d'un décret émané du St. Siége. Ne faillait-il pas dire à cette population ce qu'elle devait penser de ce décret et de l'opposition qu'il rencontrait ?

Les MM. du Séminaire de St. Sulpice posent en victimes de l'arbitraire de Mgr. de Montréal. Ne convenait-il pas de prouver, *l'histoire en main*, que les sulpiciens avaient été l'objet de la plus grande commisération de Monseigneur et qu'ils ne pouvaient être victimes que de leur insoumission à l'autorité épiscopale.

La *Comédie Infernale* n'a donc parlé que de choses connues et elle l'a fait pour éclairer les esprits et servir l'autorité diocésaine que les Messieurs du Séminaire et leurs partisans représentaient sous des couleurs défavorables et fausses. Lorsque plusieurs citaient l'Evêque de Montréal au banc de l'opinion publique, ne pouvait-il pas être permis à l'auteur de la *Comédie*, à un catholique, de venir démasquer les accusateurs et de justifier l'héroïque accusé ? Ce n'est pas la faute de l'auteur de la *Comédie*, si, pour sauver l'autorité diocésaine qu'on voulait ruiner, il lui a fallu parler viridiquement de certains hommes. D'ailleurs, qu'on lise les accusations portées par la *Comédie*, et qu'on dise s'il n'était pas grandement temps d'éclairer l'esprit public sur le mérite de toutes ces choses.

Le *Comédie Infernale*, c'est de l'histoire, de l'histoire sous une forme peu convenable, si vous le voulez, mais c'est de l'histoire. Et l'histoire est inexorable. Elle dit tout ce qui s'est passé, comme celà s'est passé. Elle n'est tenue qu'à une loi, la grande loi de la vérité. Elle ne regarde pas au titre, à la dignité, au caractère de ceux qu'elle doit louer ou blâmer ; elle les blâme ou les loue tous, petits ou grands, pauvres ou riches, savants ou ignorants, laïques ou prêtres, selon qu'ils sont dignes de louange ou de blâme. Et ne dites pas que l'histoire sait attendre le moment opportun. L'histoire ! ce n'est pas le caractère qui reproduit, sur le papier, les événements et les faits. L'histoire ! ce sont ces faits et ces événements au fur et à mesure qu'ils s'accomplissent.

Dès qu'un événement commence, il appartient à l'histoire et nu n'a le droit de comprimer la parole de ceux qui veulent l'apprécier en toute franchise et en toute vérité.

L'auteur de la *Comédie* rapporte les égarements de doctrines et de discipline de quelques prêtres. Est-ce vous, monsieur, qui lui en ferez un crime ? Et si la *Comédie* méritait une condamnation pour avoir traité un tel sujet que penser des diverses histoires de l'Eglise qui racontent non-seulement les égarements de doctrines, mais les turpitudes de certains mauvais prêtres, quelquefois de personnages plus élevés dans la hiérarchie ecclésiastique.

Pour écrire ainsi l'histoire des scandales qui ont, à certaines époques, et dans certains pays, désolé l'Eglise, ne faut-il pas avoir recours à des témoignages contemporains de ces scandales ? Un jour, l'histoire de l'Eglise du Canada mentionnera les luttes qu'eut à soutenir l'Evêque de Montréal ; elle rapportera tout avec une scrupuleuse exactitude. Eh bien ! où se renseignera-t-elle ? Dans les mémoires où l'auteur de la *Comédie* s'est renseigné, peut-être même dans la *Comédie Infernale.* Elle dira que les assertions de ce livre, moins une seule, celle qui regarde M. le grand vicaire Cazeau, n'ont jamais été l'objet d'aucune réclamation. Elle dira que les plus grands ennemis de cette œuvre, et que vous, monsieur, avez été forcés de reconnaître qu'elle démontrait les faits « *presque mathématiquement.* » Elle dira qu'on a intenté des procès canoniques à l'auteur, et que s'il a été obligé de retirer une de ses affirmations, il a néanmoins prouvé au St. Siége qu'il avait fait cette affirmation sur la foi des témoignages de personnes qui auraient pu être trompées, mais dont on ne peut nier la haute respectabilité. Elle dira que malgré toutes les criailleries des adversaires, l'auteur de la Comédie n'a pas cessé, après comme avant la publication de son livre, de conserver l'estimede ceux qui l'ont connu. Et tout cela donnera au fond de son œuvre une autorité qui fera oublier les défauts de la forme.

Il y a une chose qui m'étonne, monsieur, dans les reproches que vous adressez à l'auteur de la Comédie. Vous semblez insi-

nuer qu'il ne sera jamais absout d'avoir parlé des menées scandaleuses de quelques ecclésiastiques. Cependant, dans un passage de vos récents pamphlets, vous signalez le fait d'un saint de la primitive Eglise, qui, écrivant l'histoire de l'Eglise à un point de vue particulier, avertit qu'il rapportera le bien et qu'il taira le mal. Vous prenez de là occasion d'affirmer que les ecclésiastiques, et généralement tous les ultramontains, sont habiles à faire mentir l'histoire en déguisant avec soin tout ce qui ternirait une ou deux des réputations sacerdotales.

Non-seulement je dois vous faire remarquer ici l'injustice de vos appréciations touchant le fait de ce saint ; car s'il écrit l'histoire du bien et qu'il avertisse ses lecteurs qu'il ne touche pas à celle du mal, vous n'avez pas le droit de le blâmer de son silence à l'endroit des scandales. Une histoire particulière est une histoire particulière, et tel qui raconte les actes héroïques d'une armée, d'une société, d'une nation, est justifiable de taire les actes de poltronnerie qui ont pu se commettre au sein de cette nation, de cette société ou de cette armée. Mais je dois vous exprimer franchement ma surprise de vous entendre blâmer de la *Comédie* précisément ce que vous reprochez aux autres de n'avoir pas fait. Les ultramontains sont malhonnêtes parce que, selon vous, ils cèlent les fautes ecclésiastiques, et l'auteur de la *Comédie* est un infâme parce qu'il n'a point cèlé les fautes de quelques ecclésiastiques ! Je vous l'avoue en toute humilité, monsieur, je ne vous comprends pas, je ne sais pas ce que vous voulez, ce que vous blâmez, ce que vous louez. Permettez-moi de vous le demander : un homme a-t-il ou n'a-t-il pas le droit d'enregistrer les actes condamnables des ecclésiastiques, quand ces actes appartiennent à l'histoire ? La question est délicate, mais elle ne saurait ni embarrasser votre intelligence, ni compromettre votre loyauté.

Poursuivons. Le grand tort de l'auteur de la *Comédie* ne serait-il pas d'avoir écrit sur des questions soumises à Rome ; d'avoir devancé le jugement du St. Siége ?

La *Comédie Infernale* n'a pas dévancé le jugement du St. Siége. Elle a parlé du *Décret de* 1865, elle a dit que ce décret était fondé sur un accord mutuel entre Monseigneur de Montréal

et les Messieurs du Séminaire ; que dès que l'Evêque de Montréal eut publié ce *décret*, les Messieurs du Séminaire s'y opposèrent, d'abord par l'entremise des Marguilliers de Notre-Dame, ensuite par leurs Supérieurs ; que le Séminaire en appela à Rome ; mais que cet appel n'étant pas *suspensif*, le décret n'avait pas cessé d'être obligatoire ; que les Saints Canons, la théologie, les conciles, celui de Trente en particulier, reconnaissaient à tous les évêques, avec le droit, le devoir de diviser les paroisses de leur diocèse comme ils l'entendent pour le bien des âmes. Etait-ce là prévenir le jugement du St. Siége ? Quand, pendant six années, la presse avait discuté sur tous les tons le *Décret* de 1865, quand *la Minerve* et le *Journal de Québec* ne s'étaient point gênés d'insinuer directement que l'Evêque de Montréal était dans son tort et que le Séminaire finirait par triompher, pouvait-il être interdit à un catholique, le « Droit Canon » en mains, de prendre fait et cause pour l'autorité diocésaine ? Si la *Comédie Infernale* est coupable pour avoir plaidé la cause d'un évêque dont le décret subsistait malgré les appels qui en étaient faits, la presse ne l'est-elle pas à un degré supérieur de s'être constituée l'avocat de la cause des Sulpiciens alors que, malgré leur appel, le *Décret* qui les atteignait était toujours en force ?

Non ! La *Comédie Infernale* n'a pas prévenu le jugement du St. Siége ! Elle a défendu des droits sacrés, elle a plaidé une grande cause, puis, comme toute publication catholique, elle s'est soumise purement, simplement, entièrement au St. Siége.

Enfin, la *Comédie Infernale* énonçait-elle des doctrines condamnées et réprouvées ? Elle renfermait un enseignement catholique parfaitement orthodoxe. Elle ne portait aucune immoralité. On ne pouvait donc pas la condamner sous ce rapport.

Je comprends que pour des hommes qui voient dans les conciles, dans les encycliques des Papes et dans le syllabus la substance, l'essence même du despotisme, de la tyrannie et de l'omnipotence, pour des hommes qui, à votre exemple, n'ont pas le bonheur de connaître l'Eglise telle qu'elle est, je comprends, dis-je, que pour de tels hommes les doctrines de la *Comédie* soient quelque chose d'odieux et de désavouable ; mais pour un

évêque, pour une congrégation romaine, pour le St. Siége, ces doctrines sont bonnes, très-bonnes et ne méritent aucune censure.

L'Evêque de Montréal et le St. Siége ont pu regretter que ces doctrines ne fussent pas mieux vêtues, qu'elles eussent emprunté un manteau littéraire étrange, mais elles valaient mieux que leur vêtement, et force était de tolérer l'*habit* en considération des doctrines.

Et puis, l'auteur avait soumis son ouvrage au St. Père, et il fallait bien que Mgr. de Montréal ne précipitât rien. Plus tard un tribunal élevé déféra lui-même l'œuvre au St. Siége. La cause était deux fois, trois fois portée au tribunal suprême, il ne convenait pas d'approuver ou de désapprouver avant que ce tribunal se fût prononcé. Et l'évêque de Montréal, parait-il, n'a pas eu à se repentir d'avoir laissé le St. Siége juger seul cette cause.

Toutes les considérations que je viens de vous offrir, monsieur, en aidant la lumière de votre esprit, ne manqueront pas de vous prouver l'injustice de votre jugement sur la *Comédie Infernale.* Vous devinerez que le mauvais côté seul de cette œuvre vous a frappé et que vous ne vous êtes pas même donné la peine de vous demander si ce livre n'avait pas des mérites capables de le sauver de toute censure.

Voyez-vous, vous avez envisagé la *Comédie* avec vos préventions anti-cléricales, anti-ultramontaines, et vous n'avez plus voulu voir rien de bon en elle.

Sans le savoir, peut-être même sans le soupçonner, vous avez pris en face de cette œuvre la position la plus inexplicable possible.

Vous, l'amant de la liberté, le champion invincible de la liberté de la presse et même de la plume, vous êtes entré en colère contre un homme dont le seul crime serait d'avoir écrit librement sa façon de penser touchant les difficultés du démembrement de la Paroisse de Montréal, du "Programme catholique," etc., Vous l'ennemi mortel du tribunal sacré de l'Index, vous l'adversaire-né du principe de la condamnation des livres par l'Eglise, vous avez reproché comme un crime irrémissible à Mgr. de Montréal de n'avoir pas contrebalancé par une condamnation,

l'immense scandale que, selon vous, cette publication aurait produit. Vous ne vous êtes pas expliqué comment, en pleine lumière du dix-neuvième siècle, un laïque se soit permis de flétrir ouvertement l'insoumission et la mauvaise foi de quelques ecclésiastiques et surtout d'avoir démontré presque mathématiquement que le Diable était pour quelque chose dans cette mauvaise foi et dans cette insoumission. L'œuvre de cet homme vous l'avez vouée aux gémonies.

Toutefois, il faut vous rendre cette justice, ce n'a été chez vous qu'une défaillance passagère. Ces alarmes de votre conscience, cédant un moment à un sentiment d'une trop grande délicatesse, vous les avez bientôt étouffées. Grâce à l'indomptable vigueur de votre caractère et à l'étonnante force de votre génie, vous avez compris que vous aviez été, à votre insu, la victime de votre commisération, de votre mansuétude pour tous les ecclésiastiques coupables, mansuétude qui va jusqu'à s'étendre à la société de St. Sulpice. Désabusé, remis de cette faiblesse momentanée, vous avez senti que la *Comédie Infernale* ne fesant, quant au fond, que bénéficier d'un privilége octroyé aux écrits des mortels : le privilége de dire la vérité, quelque dure qu'elle soit, à tous les hommes indistinctement, vous ne pouviez la blâmer, si ce n'est sous le rapport de la forme : maigre consolation pour des hommes qui ont le bon sens de croire que le fond doit toujours emporter la forme. Avec la générosité et la noblesse de votre caractère vous n'avez pu laisser subsister l'injustice des premières pages de votre pamphlet envers la *Comédie*. Vite, dans les volumineuses pages qui suivent, vous avez pris plaisir à anéantir et même à parodier avec adresse votre jugement sur cette œuvre. Vous avez pris le clergé, non-pas seulement le Séminaire de St, Sulpice, mais tout le clergé du Canada, tout le clergé du monde, le clergé de tous les temps et de tous les pays et vous lui avez dit des paroles blessantes, injurieuses qui ensevelissent à jamais sous terre les brutales vérités que la *Comédie* s'est permis d'offrir à quelques prêtres. Vous aviez dit de la *Comédie* : *Mais les mœurs seules de St. Sulpice sont respectées par cette infâme publication*. Ce mot trop amer, vous l'avez biffé

habilement en vous permettant dans votre pamphlet d'attaquer les mœurs du clergé canadien et d'ailleurs. Vous aviez trouvé énorme que l'Illuminé eut attribué au démon certaines resistances à l'autorité épiscopale. Afin de prouver qu'il n'y avait rien de bien énorme en cela, vous avez montré les Papes, les conciles, les congrégations romaines agissant comme sous l'inspiration d'un esprit qui, à coup sûr, ne pouvait être rien moins que le diable. En effet, s'il fallait croire à l'exactitude de vos assertions, les Papes, les conciles et les congrégations romaines auraient fait peser sur les intelligences, sur les volontés, sur les consciences, sur les sociétés, sur les nations et sur le monde un despotisme, une tyrannie infernale, satanique et pire encore.

Vous déviniez bien qu'en allant jusque-là dans votre Grande Guerre Ecclésiastique, vous mettiez tout esprit capable de comparaison et d'association d'idées en mesure de se convaincre que votre extrême licence provenait purement et simplement de votre regret mortel d'avoir jugé sévèrement la *Comédie*. Vous sentiez le besoin de dire au public. « Non ! mille fois non ! L'auteur de « la *Comédie* ne saurait être coupable à mes yeux, quand moi je « me permets bien plus qu'il ne s'est permis.»

Seulement, monsieur, dans l'ardeur de votre générosité, vous avez eu le malheur de sortir des justes bornes dans lesquelles l'auteur de la *Comédie* s'est renfermé.—Il a attaqué des ecclésiastiques, mais il leur a fait une lutte légitime ayant la vérité pour loi ; c'est là ce qui lui a permis de défier toute condamnation formelle. Vous avez fait la même lutte, bien que sur un terrain autrement vaste, mais, sans le savoir, sans le vouloir, vous avez eu le mensonge pour arme. C'est là ce qui fait la faiblesse de votre pamphlet, c'est aussi là ce qui ferait le deuil de votre gloire, de votre mémoire, sans la conviction profonde où sont vos lecteurs que vous êtes tombé dans de si grandes fautes uniquement par un immense besoin de démolir votre trop sévère jugement sur cette pauvre *Comédie Infernale*.

Je viens de prouver que ni l'Evêque de Montréal, ni d'autres, ne pouvaient condamner publiquement la Comédie Infernale,

j'établis maintenant qu'on n'avait pas de raison plausible de fermer la porte du sanctuaire à l'auteur de cette œuvre.

L'ex-instituteur Villeneuve se présentant à l'Evêque de Montréal et lui demandant l'admission dans l'état ecclésiastique, que pouvait répondre Sa Grandeur ? Pouvait-Elle refuser ? Telle est la question.

M. Villeneuve avait un passé respectable. Pendant dix années il s'était dévoué à l'éducation publique dans un quartier où il avait laissé une réputation intacte sous tous les rapports. Ses supérieurs lui avaient donné des témoignages respectables et les citoyens du quartier n'avaient pas voulu le voir s'éloigner sans lui témoigner, à l'aide d'une démonstration publique, l'estime et l'affection qu'ils lui portaient.

En se retirant de l'éducation publique, M. Villeneuve s'était voué à l'éducation privée. Plusieurs familles honorables de Montréal lui avaient confié le soin d'élever leurs fils.

C'est en se consacrant à ce nouvel apostolat qu'il avait écrit sa Comédie Infernale. Bien qu'il eut alors accès dans des familles toutes dévouées à St. Sulpice, il ne laissa pas de recevoir partout le même accueil et d'être l'objet de la même estime et des mêmes sympathies.

Auprès de ceux qui le connaissaient intimement, sa Comédie ne lui avait rien fait perdre. Si tout le monde ne le louait pas de la forme de son ouvrage, chacun savait qu'il n'avait pu écrire sur un tel sujet sans être animé d'intentions pures et droites. Surtout on le savait incapable, je ne dis pas d'avoir calomnié, mais de n'avoir pas pris tous les moyens d'être d'une véracité et d'une exactitude historiques absolues.

Son œuvre était réprouvée d'un certain nombre de personnes. Malheureusement les raisons qu'on apportait pour légitimer cette reprobation étaient vides de sens et de vérité.

L'auteur, disait-on, est un menteur, un imposteur : Il a calomnié le Séminaire.—Cependant toutes les accusations portées contre cette maison de St. Sulpice sont encore debout, et jamais on ne pourra en renverser une seule.

L'auteur avait, disait-on encore, comparé les prêtres au diable. Il s'était permis de personnifier diaboliquement les Messieurs du Séminaire.—Cependant l'auteur avait, dès les premières livraisons de son œuvre, prouvé que cette personnification et cette comparaison n'existaient pas. Il défiait même qui que ce soit de trouver dans les démons de la Comédie l'ombre d'une personnification sulpicienne.

L'auteur, disait-on enfin, a, pour le moins, pratiqué la médisance sur une très-vaste échelle.—Cependant, il n'avait rien dit, rien affirmé qui ne fut déjà du domaine de l'histoire, de l'histoire même connue.

Plusieurs, il est vrai, annonçaient la *condamnation publique* de la Comédie. Mais outre que cette condamnation telle que désignée, ne devait jamais venir, outre qu'un très grand nombre de personnes, parmi lesquelles on comptait la majorité du clergé, approuvaient cette œuvre, malgré les défauts de la forme, était-il juste de refuser l'entrée du sanctuaire à un homme qui promettait de se soumettre purement et simplement au jugement que le St. Siége porterait ? Les prêtres, les évêques mêmes, dont les écrits sont mis à l'Index et qui se soumettent, sont-ils donc indignes du caractère sacré qu'ils portent ?

Je vous le demande, monsieur, sur quoi de solide Mgr. de Montréal pouvait-il bâser le refus d'admettre l'ex-Instituteur Villeneuve dans l'état ecclésiastique ? Pouvait-il lui dire : Vous n'êtes pas un homme assez respectable ? « Je crois avoir, aurait répondu l'auteur de la Comédie, le respect de tous ceux qui me connaissent. Ceux mêmes qui désavouent mon dernier écrit, sont forcés d'avouer que ma conduite a toujours été celle d'un bon chrétien et d'un bon citoyen. »

Ou bien, Mgr. de Montréal pouvait-il se rejeter sur l'opinion qu'avaient de l'auteur ceux qui ne le connaissaient pas ? Cette simple supposition est une impossibilité. Pour juger un homme, il faut le connaître. Le juger sans le connaître, c'est une injustice. Et dans l'Eglise, rien ne se fait avec injustice, pas même les refus d'admission aux ordres.

Ou bien encore, Mgr. de Montréal pouvait-il en appeler au prétendu scandale produit par la Comédie ? L'auteur se serait alors renfermé dans le droit strict qu'a tout écrivain de consigner les actes et les faits appartenant à l'histoire. « Quoi, aurait-il pu répondre, on m'éloigne du sanctuaire parce que j'ai raconté les faits et les gestes publics de certains hommes du sanctuaire. Mais si on peut rester dans le sanctuaire en agissant selon ce que j'ai écrit du Séminaire, ne peut-on pas y entrer quand on a eu simplement le malheur de raconter ce qui s'y passe publiquement ? »

Ou bien, enfin, Mgr. de Montréal pouvait-il se retrancher sur le fait de l'indignité d'un livre qu'aucune condamnation formelle et éclatante ne devait frapper ? Un livre qui est solennellement déféré à Rome et qui revient exempt de l'Index, est-il donc de nature à interdire l'accès à l'état ecclésiastique ?

Vous le comprenez, monsieur, Mgr. de Montréal pouvait déplorer la forme de la *Comédie Infernale*, mais il ne pouvait raisonnablement, ni condamner ce livre, ni fermer la porte du sanctuaire à l'Illuminé.

Un évêque qui aurait eu cette prétention aurait pu être cité par M. Villeneuve au tribunal supérieur du St. Siége. Il aurait pu subir le procès dont vous venez de lire les principaux points. Comme Rome n'a pas, après un examen sérieux, trouvé la *Comédie Infernale* digne de l'Index ; comme personne ne pouvait nier la respectabilité de l'auteur ; comme ce dernier avait d'ailleurs la science requise et l'appel voulu de son Directeur, comme il n'avait aucun des défauts physiques qui excluent des ordres, le St. Siége ne lui aurait-il pas donné gain de cause ?

La tempête soulevée par un certain parti autour de la Comédie et de son auteur ne pouvait durer longtemps. Le préjugé ne résiste pas au bon sens populaire. Tôt au tard, il finit par tomber de lui-même. La lumière lui succède et rend aux hommes et aux choses, la justice qui leur est dûe. Voilà pourquoi les esprits sérieux font peu de cas des opinions préconçues. Ils les bravent toujours impunément.

Telle a été la conduite de Mgr. de Montréal dans l'affaire de la *Comédie Infernale.* Telle devait être la conduite de tout évêque digne de la mission épiscopale.

Et cette conduite, l'avenir devait se charger de la sanctionner. L'œuvre prétendue infâme, l'auteur soit-disant calomniateur, menteur, imposteur, après avoir subi toutes les attaques possibles et impossibles devaient sortir de l'épreuve sains et saufs de toute flétrissure éclatante : Et le public de se dire : « Mais ce livre et cet homme pour lesquels il ne devrait pas y avoir assez d'anathèmes à Montréal et à Rome, n'étaient donc pas si répréhensibles et si coupables ! Si on a donné des conseils, des avis paternels à l'auteur, on ne l'a pas mis à l'Index. A Rome comme à Montréal, on l'a traité avec égard et on lui a fait la justice de le laisser s'avancer tranquillement, c'est-à-dire sans la moindre opposition, vers le sanctuaire. Assurément ses adversaires ont été bien malheureux dans leurs prédictions. Sans le bruit qu'ils ont fait autour de la Comédie ; sans le mal qu'ils se sont donné pour rendre cette œuvre à jamais odieuse, on n'aurait pas su que le St. Siége n'a pas jugé à propos d'en défendre la lecture : ce que ce Siége ne manque jamais de faire, chaque fois qu'un livre est pernicieux. »

Sans doute, monsieur, les arguments que j'offre à vos plus sérieuses réflexions sont pauvrement exprimées. Ma vie est très laborieuse, bien que peu utile. Pour m'entretenir ainsi à l'amiable avec vous, je suis forcé de communiquer à ma plume une rapidité qui ne sert pas mon style. Vous m'excuserez, j'en ai la douce confiance, surtout lorsque vous saurez qu'en revanche, je pense sérieusement mes écrits avant d'écrire ce que je pense. Tenant compte de cette application studieuse, vous oublierez la forme de la présente lettre et vous vous occuperez attentivement du fond. Ainsi vous vous convaincrez de plus en plus de l'injustice de votre premier jugement sur la Comédie et des accusations non moins injustes que vous avez fait peser, à l'occasion de ce livre, sur la personne et sur les actes de Mgr. de Montréal.

Pour vous faciliter cette tâche, maintenant que nous avons

étudié le fond de votre verdict sur la *Comédie Infernale*, entrons dans quelques considérations sur les détails de ce même verdict.

Vous appelez un *libelle diffamatoire* la *Comédie Infernale*. Dans sa circulaire condamnant votre Grande Guerre Ecclésiastique, Sa Grandeur Mgr. de Montréal désigne ce pamphlet sous le nom de Libelle. Répondant à cette circulaire, vous définissez le libelle de la manière suivante : C'est une œuvre de mensonge ; un livre qui accuse à faux et qui fait peser sur les hommes des reproches et des accusations qui sont des calomnies.

Je n'examine pas si cette définition, dont je vous rappelle la substance, est rigoureuse. Je la prends telle que vous la donnez, et je dis qu'ayant du libelle l'idée que vous en avez, vous ne pouvez jamais prouver que la *Comédie Infernale* est un *libelle*. Vous rencontrerez dans la brochure de l'Illuminé un fait, un seul qui a été nié par des personnes hautement respectables ; mais l'auteur établira que la véracité de ce fait lui avait été garantie et par la rumeur publique et par des messieurs tout à fait honorables. Cette restriction faite, restriction dont l'objet ne saurait aucunement constituer un libelle, je vous défie de renverser jamais une seule des nombreuses assertions de la *Comédie*.

C'est vous défier, monsieur, de maintenir honnêtement cette proposition de votre pamphlet : « Le silence complet qu'a gardé « Votre Grandeur sur ce *libelle diffamatoire* (*) contre des « évêques et des prêtres, rapproché de l'empressement qu'elle a « mis précédemment à émaner contre moi des lettres pastorales « aussi acerbes, etc., etc. »

Vous êtes un brave homme, vous ne pouvez ne pas relever le défi.

Vous parlez d'empressement à ne pas condamner chez l'Illuminé des énormités *cent fois* plus grandes que celles qu'on a, sans aucun ménagement, flétries chez vous. Vous oubliez ceci : L'auteur de la *Comédie* a dit la vérité, rien que la vérité, et il a respecté les doctrines catholiques. Vous, monsieur, vous n'avez

(*) La *Comédie Infernale*. Note de Binan.

rien eu de cette double fortune. Après avoir combattu les dogmes catholiques, vous avez eu le malheureux sort d'être abusé au point d'accuser injustement d'une grande perversité des prêtres, des évêques, des conciles et des Papes dignes du respect du monde entier. Mgr. de Montréal pouvait vous condamner sans compromettre les illustres victimes de vos pamphlets involontairement mensongers. Sa Grandeur avait-Elle la même ressource dans le cas de la *Comédie?* Pouvait-Elle dire de cette œuvre, comme de vos pamphlets: *C'est un tissu de calomnies?* Non! Dans ce cas, la charité que Mgr. avait toujours eu pour le séminaire, ne l'engageait-elle pas à se taire? En supposant que la *Comédie* eut été condamnée à cause de sa forme, sans qu'on pu rien dire contre le fond, St. Sulpice de Montréal ne se trouvait-il pas dans la plus mauvaise position imaginable. Vous figurez-vous le service qu'aurait rendu Mgr. de Montréal à la conscience scandalisée de vos gens, et particulièrement au séminaire, en venant annoncé aux fidèles que l'histoire vraie, l'histoire irréfutable de St. Sulpice était telle, qu'on ne pouvait l'écrire sans produire un scandale si grand que la condamnation de l'historien et de son œuvre en devait être la suite inévitable?

Voulez-vous, monsieur, écrire contre le clergé et échapper, à l'instar de l'Illuminé, à toute censure ecclésiastique. La chose est bien simple. Imitez l'ex-Instituteur Villeneuve: —Dites la vérité, rien que la vérité. Ne pouvant vous démentir, ceux-mêmes que vous aurez le plus flagelés, garderont par pur instinct de conservation, un silence prudemment opiniâtre.

Vous dites un peu plus loin que la Comédie vilipende les évêques et affirme de quelques-uns qu'ils *ont la douteuse habitude en pratique ecclésiastique de céder beaucoup trop facilement à certaines suggestions qui leur viennent en droite ligne de l'empire des ténèbres et des grincements de dents.*

Permettez-moi de rétablir ici la vérité. La Comédie n'attaque pas les évêques. Elle parle des lettres de Nos Seigneurs les évêques de Québec et de Rimouski et de St. Hyacinthe à l'adresse du Programme catholique. Ces lettres étaient publiques.

Depuis longtemps, elles avaient été diversement jugées et appré-

ciées par la presse canadienne. Les uns les considéraient comme un désaveu du *programme ;* les autres leur donnaient une portée moins sévère. La Comédie discuta cette divergence d'opinion. Après avoir tout pesé, elle prononça le jugement que voici : *Par ces lettres, NN. SS. les évêques ont simplement voulu faire remarquer que le programme venait des laïques et que, selon son habitude l'Eglise n'avait pas cru nécessaire d'intervenir directement par ses ministres dans une question politique.*

Un démon se dit l'inspirateur de ces lettres d'évêques, mais les autres lui prouvent qu'il ne l'est point et le forcent même de convenir qu'il ne s'en est servi qu'à cause de l'interprétation fausse donnée par certaines personnes à ces documents épiscopaux.

Prouver que le diable n'est pour rien dans les actes de trois évêques, est-ce donc affirmer qu'ils cèdent trop facilement à certaines suggestions qui leur viennent en droite ligne de l'empire des ténèbres et des grincements de dents ? Quand l'Evangile rappelle la tentation du désert, celle du temple et de la montagne, accuse-t-il donc Notre Seigneur Jésus-Christ d'avoir cédé à l'esprit des ténèbres ? Assurément non ! Eh bien, la Comédie Infernale, qui, après avoir parlé de la tentation des évêques par le diable, fait confesser à l'esprit du mal sa défaite dans cette circonstance, est-elle donc si répréhensible ?

Véritablement, monsieur, vous n'êtes pas heureux dans vos assertions. Toujours vous êtes en dehors du juste et du vrai. On dirait que la fatalité s'attache à votre plume et prend plaisir à la fourvoyer. Aucune de vos affirmations ne se soutient. Toutes sont évidemment contraires aux faits. Je m'en afflige pour vous, car ce défaut, à force de se répéter, finira par ternir la belle réputation d'honnêteté qui devrait être une des plus pures gloires d'un homme de votre mérite.

Plus loin, vous vous étonnez que l'auteur de la Comédie ait posé ce principe : plus on est saint et plus on est tenté. «*Dans « cet intelligent système, ajoutez-vous, c'est clairement le plus « saint qui devrait faire la plus terrible chûte ! !* » Vous avez peut-être des raisons de croire que plus on est tenté, et plus on

succombe ; ce qui justifierait votre *intelligent système.* Cependant, il n'en est rien, du moins dans la vie des saints, ni même dans celle des *saints hommes.* Personne n'est tenu de céder à la tentation, la sainteté exige même qu'on y résiste de toutes ses forces ; d'un autre côté, le diable, ennemi mortel de la vertu, livre des assauts terribles aux serviteurs de Dieu. C'est ainsi que le grand St. Antoine fut obscédé toute sa vie par les tentations les plus fortes et les plus fréquentes.

Tel est le système chrétien, le seul et vrai système. Pour l'avoir oublié, vous êtes tombé dans une erreur déplorable. Vous avez prouvé une fois de plus que le préjugé, le besoin de trouver les ultramontains en défaut, influe tellement snr votre intelligence qu'elle est souvent, malgré sa force, dans l'impuissance absolue de tirer une conséquence exacte des principes les plus simples.

Une autre chose parait vous avoir sérieusement étonné. Mgr. de Montréal aurait fait des louanges aux messieurs du Séminaire qui combattaient son autorité. D'abord vous n'avez pas pris la peine de coustater si l'époque de ces compliments ne correspondait point à ces moments de répit dont parle la Comédie et pendant lesquels Mgr. de Montréal et le séminaire n'avaient entr'eux aucun démêlé. Cette particularité, vous le comprenez, était de nature à restreindre beaucoup votre étonnement.

Puis, en supposant même que ces compliments fussent venus dans le plus fort de la mêlée, il serait bon de savoir à quelle occasion Mgr. de Montréal les adressait. Non-seulement, il ne faut pas être injuste, mais il faut être juste envers ses adversaires. Si en même temps qu'ils s'opposaient au démembrement, les sulpiciens pratiquaient des vertus sacerdotales et privées, telles que la mortification, la tempérance dans le boire et dans le manger, la douceur, la chasteté, etc., ne devait-on pas le reconnaître ? Ferez-vous un crime à Mgr. de Montréal d'avoir loué ce qu'il y avait de louable dans ses adversaires ? La noblesse de caractère et la grandeur d'âme ne lui commandaient-elles pas cette conduite généreuse ?

Mgr. de Montréal a appelé les messieurs du Séminaire « *ses illustres et bien-aimés coopérateurs dans le Saint ministère.* »

En quoi ces titres étaient-ils donc mensongers ? Par son opposition à son évêque, plus encore que par ses vertus, St. Sulpice de Montréal n'a-t-il pas conquis une célébrité, une illustration remarquable ? Et ce précepte évangelique qui commande d'aimer tout le monde, même ceux de qui on a quelque chose à souffrir, ne permettait-il pas à Mgr. de Montréal de bien aimer les sulpiciens ?

Je me demande, monsieur, ce que vous auriez dit de Mgr. de Montréal, si, ayant toujours présents à l'esprit les torts du Séminaire, il n'avait jamais rien dit à la louange de cette institution. Vous auriez crié à l'injustice, à la rancune, à quelque chose de pire encore. « Quoi ! eussiez-vous dit, parce que cette maison a « cru devoir résister à certains actes de l'ordinaire, on a tout « oublié ! On n'a plus voulu voir que la résistance du Séminaire « et on a compté pour rien certains services rendus et certaines « vertus indéniables ! Les ecclésiastiques seuls sont capables d'une « pareille injustice.»

Vous le voyez, monsieur, je n'ai pas eu tort de vous dénoncer le préjugé. Il vous aveugle au point de vous faire reprocher, comme un acte indigne, à un vénérable vieillard, la noblesse qui l'a engagé à ne jamais perdre l'occasion de reconnaitre hautement le bien qu'il pouvait saisir chez ses adverstires et à leur en donner tout le mérite.

Maintenant que j'ai, par ces quelques réflexions, dessillé vos yeux, j'ai la certitude que vous aurez une mortelle honte d'avoir ainsi parlé. Votre bon cœur, délivré de ses préventions, ne vous laissera de repos que lorsque votre plume aura créé une de ses pages charmantes, comme vous en avez fait cinquante dans votre Grande Guerre Ecclésiastique où, sans avoir l'air d'y songer, vous démolissez, en moins de trois traits, toute une kyrielle d'accusations fausses et d'assertions mal calculées.

Dans un certain passage de votre grande guerre ecclésiastique, vous insinuez, monsieur, à l'adresse de Mgr. de Montréal, le reproche d'avoir maladroitement donné, dans sa propre maison, dans son palais épiscopal, l'hospitalité à l'ex-Instituteur Villeneuve, devenu clerc-tonsuré de la sainte Eglise Romaine.

Je ne sais pas expliquer ici votre pensée. A vous en croire, l'auteur de la *Comédie* était un homme à jamais compromis et qui méritait tous les mépris. C'était un grand crime, ou au moins une grande faute, de l'admettre dans le sanctuaire. Où vouliez-vous donc que Mgr. de Montréal logeât ce grand coupable ? Au grand séminaire, séjour commun de tous les ecclésiastiques ? Sa Grandeur pouvait-elle raisonnablement inviter les messieurs du séminaire à recevoir l'Illuminé dans leur institution ? Pouvait-elle plus raisonnablement imposer ce prétendu compromis, ce *fameux libelliste*, pour parler votre langage, à une autre maison ?

Remarquez-le, monsieur, je parle à votre point de vue. Je prends l'auteur de la *Comédie* pour ce que vous le donnez, et je dis : Cet homme étant ce que vous le dites, Mgr. de Montréal, après avoir commis l'énormité de le tonsurer, ne pouvait, ne devait le placer dans aucune autre maison que dans la sienne.

Sans le préjugé dont vous êtes la triste victime, vous n'auriez point, tout en conservant, de l'auteur de la *Comédie*, l'idée que vous en avez, reproché à Mgr. de Montréal de l'avoir placé dans sa maison. Au contraire, livré à la noblesse naturelle de votre caractère, vous auriez loué Sa Grandeur d'avoir eu la délicatesse de se charger seul du soin d'héberger l'Illuminé. Les adversaires de la *Comédie* ont blâmé Sa Grandeur d'avoir reçu chez Elle M. Villeneuve. Qu'auraient-ils donc dit, si Sa Grandeur avait placé ce monsieur au grand séminaire ou ailleurs ? Voici : « Quoi, Monseigneur ne s'est point contenté de donner la soutane à cet *être !* Voilà que maintenant cet évêque impose ce sujet compromis à telle maison ! Mais c'est incompréhensible ! »

Et de fait, si M. Villeneuve eut été aussi criminel que les adversaires de son œuvre le prétendaient, Sa Grandeur Mgr. de Montréal, lui ayant donné l'habit ecclésiastique, était honorablement tenue à garder chez Elle et pour Elle seule ce grand coupable. L'honneur, la noblesse, la délicatesse, tous les sentiments honorables lui en faisaient une stricte obligation.

Mais M. Villeneuve n'était ni compromis, ni flétri, et si l'Evêque l'a hébergé dans son palais épiscopal, ce n'est pas pour

les raisons que je viens de mentionner, et qui n'ont trouvé place sous ma plume que pour vous faire toucher du doigt, l'inconséquence de vos assertions.

D'abord l'auteur de la *Comédie* étant encore laïque, avait fait ses études théologiques. Le voisinage des R.R. P.P. Oblats lui avait prodigieusement facilité cette tâche. Il arrivait donc dans l'état ecclésiastique suffisamment préparé sous le rapport de la science. Il n'y avait nul besoin de le condamner à suivre des cours de théologie dans une institution *ad-hoc*. Ce qu'il importait, c'était de lui permettre de se préparer à recevoir dignement les saints ordres. Or, l'évêché était assurément un séjour parfaitement convenable à cette fin. D'ailleurs, M. Villeneuve, qui ne pouvait passer toute la journée en prières et en exercices de piété, avait demandé d'employer ses loisirs à la continuation d'un ouvrage, entrepris pour la plus grande gloire de Dieu. Les documents dont il avait besoin se trouvaient à l'évêché de Montréal. Rien n'était plus naturel que de lui donner une chambre dans cette maison où il pourrait travailler commodément et se former, sous les yeux de son évêque, à la vie ecclésiastique.

Mgr. de Montréal ne voyant rien d'extraordinaire dans l'auteur de la *Comédie*, voulut le traiter comme le commun des mortels. Il prit son homme en dehors de toute idée de *Comédie*, et il le dirigea de la façon la plus naturelle possible, comme il aurait dirigé tout autre homme qui se fut trouvé dans les mêmes conditions d'âge, de connaissances et d'habitude laborieuse. Agir autrement eut été singulier et eut prêté le flanc à une juste critique. Ce qui n'entre pas dans la manière d'agir de ce vénérable prélat.

Vous le voyez, monsieur, quand on envisage les choses avec calme, quand on en parle en toute modération et en toute vérité, on arrive à des conclusions raisonnables. On trouve des solutions satisfaisantes, des questions et des faits que le préjugé a le plus défigurés.

Je vous engage donc, de tout cœur, et pour la centième fois, à vous mettre en garde contre vos préventions anti-ultramon-

taines. Jusqu'ici elles ne vous ont joué que de mauvais tours, en vous engageant dans une série d'assertions et d'affirmations *injustifiables.*

Le pire, c'est que vous parlez avec un ton de certitude, qui contraste étrangement avec le manque de vérité dont vos écrits souffrent si profondément ! Avec une grande bonne foi, vous portez mille jugements faux, vous énoncez mille propositions erronées, vous citez mille faits inventés, défigurés ou controuvés, vous formulez mille accusations qui ne se soutiennent pas, et vous tirez des conséquences que rien ne justifie.

Et puis, c'est à l'aide de toutes ces faiblesses et de tous ces égarements que vous prenez, sans vous en douter, la position d'un homme qui a des droits imprescriptibles à éteindre le vieux flambeau de foi chrétienne, dont la lumière à jusqu'ici suffit au monde, à ses besoins réels et à ses aspirations généreuses ! A vous en croire, les sociétés ont toujours vécu dans la stupidité de l'esprit, et dans l'abaissement de la pensée et du caractère ! Elles se sont laissées gouverner par un esprit religieux étroit qu'il est grandement temps d'étouffer, si on ne veut pas déchoir misérablement et périr à jamais !

Avant vous, en Canada, il ne s'est pas rencontré un esprit assez éclairé, une âme assez ferme, un courage assez trempé pour lutter contre l'esprit du mal personnifié dans le clergé, et dans cette école ultramontaine qui est la quintescence des doctrines romaines !

Mais vous êtes venu à temps et les choses vont changer ; du moins la lumière va se faire, car vous allez parler et vous allez révéler au pays des choses qu'il ignore, et qu'il ignorerait éternellement sans vous, puisqu'elles n'existent que dans votre grande guerre ecclésiastique !

« Eh bien, dites-vous, dans les premières pages de votre pam-
« phlet, je ne suis pas de ceux qui restent muets devant l'injusti-
« ce ; qui laissent au fanatisme ses coudées franches ; qui bais-
« sent la tête quoiqu'ayant raison parce que c'est un prêtre qui
« parle ; qui laissent l'ignorance hautaine se pavaner dans la pres-
« se sans oser la démasquer. J'ai attendu qu'une occasion favora-

« ble se présentât, et quand j'ai vu les *irréprochables* pris aux che-
« veux, je me suis dit : « Montrons donc un peu ce que sont ces
« hommes qui veulent tout contrôler hors de leur sphère légitime,
« et qui se contrôlent si peu eux-mêmes derrière les grilles de leurs
« maisons ! Montrons un peu ce qu'est ce parti ultramontain qui
« n'a que la domination pour but et l'anathème pour moyen ; qui
« prétend n'être mu que par l'instinct de la charité, et qui semble
« n'obéir jamais qu'aux inspirations de l'orgueil ; qui enfin parle
« sur tous les tons de mansuétude apostolique et qui la pratique
« en montrant à tout le monde les dents de l'intolérance et du fa-
« natisme ! !

« En présence de l'ultramontanisme s'affirmant avec arrogance,
« j'ai cru qu'il était bon de réclamer énergiquement pour le libé-
« ralisme la place qui lui appartient au soleil. Le droit ne doit
« pas reculer devant l'usurpation. »

Comprenez-vous, monsieur, que de telles prétentions, affichées en tête d'un pamphlet pétri de faussetés, d'erreurs, de jugements et de raisonnements boiteux, sont du « *plus haut comique* » et qu'elles sont propres à discréditer à jamais celui qui en est l'auteur ?

Ne serait-ce point là aussi votre sort, si vous n'aviez pour excuse l'étonnante bonne foi que je vous connais et que je me plais à vous attribuer.

Oui ! malgré tout, monsieur, j'ose me flatter de cette espérance. Peu à peu les préjugés de votre esprit tomberont. La lumière finira par se faire complètement dans votre intelligence. Alors, livré à votre bon naturel et à votre grande honnêteté, vous demanderez courageusement pardon « *au public éclairé* » de lui avoir servi des écrits mensongers et faux. Vous lui expliquerez comment vous avez été fourvoyé et amené à vous faire l'apôtre innocent de l'erreur et du mal. Ceux qui auraient pu vous en vouloir, vous pardonneront, et vous porteront une belle estime.

N'est-ce pas que vous serez alors heureux et fier d'avoir rencontré, un jour, dans votre vie, en ma pauvre et chétive personne, un homme d'une intelligence et d'un talent bien ordinaires, il est vrai, mais décidément franc et honnête, et capable au besoin

de répéter, répéter et répéter mille fois le même refrain, jusqu'à ce qu'il ait la certitude d'avoir enfin produit la conviction chez son adversaire.

Mais revenons à la *Comédie Infernale.*

Je vous ai fait entrevoir que tout ce que vous dites de cette œuvre, est injuste et au moins d'une exagération démesurée. Je vous ai montré combien peu vous étiez autorisé à reprocher à Mgr. de Montréal de n'avoir pas condamné publiquement cette œuvre et d'avoir admis l'auteur dans l'état ecclésiastique.

Il se trouve que l'auteur de la *Comédie*, n'étant ni un menteur ni un imposteur ; que cet homme ayant fait un livre que le plus haut tribunal de l'Eglise n'a pu mettre à l'Index, malgré les sollicitations qui lui en ont été faites, que l'Ex-Instituteur Villeneuve étant reconnu pour un homme parfaitement honorable et bon chrétien, aucun évêque ne pouvait prétexter la *Comédie* pour lui fermer la porte du sanctuaire ou pour lui infliger la moindre flétrissure publique. Qu'ainsi Mgr. de Montréal s'est conduit dans toute cette affaire de la *Comédie*, comme devait se conduire tout homme juste et censé.

Le St. Siége a pour ainsi dire assumé toute la responsabilité de la conduite de l'Evêque de Montréal en cette affaire. En effet, si Mgr. de Montréal n'a point frappé la *Comédie Infernale*, le St. Siége de son côté, après avoir fait examiner ce livre par une congrégation romaine, ne l'a point mis à l'Index, tombeau naturel des livres condamnés. Si Mgr. de Montréal n'a point refusé à l'auteur accès dans le sanctuaire, le St. Siége n'a jamais eu de son côté, l'idée d'empêcher ce même auteur d'avancer dans les ordres.

Quand la conduite d'un évêque est sanctionnée par celle du St. Siége, on ne peut rien désirer de mieux. Pour les catholiques, ils ont la plus haute estime, le plus profond respect pour tout ce qui s'harmonise avec Rome. Ils n'attendent qu'une chose de leurs évêques, c'est qu'ils agissent en tout comme on agit à Rome.

Les libres penseurs, les libéraux, les gallicans peuvent bien se permettre de porter du mérite religieux d'un livre, un autre

jugement que celui du St. Siége, et si vous prenez place dans les rangs de ces Messieurs, il faudra bien s'y résigner. On s'en consolera en pensant que tous les bons catholiques voient les choses autrement.

Je ne veux pas terminer cette longue lettre sans vous rapporter le jugement que l'auteur de la Comédie porte lui-même de son œuvre, aujourd'hui qu'il lui a été donné de recueillir la critique ennemie et amie.

Vous avez pu voir que je suis au fait de tout ce qui le concerne. La vérité est que je suis tellement intime avec ce monsieur, que je ne sache pas que l'intimité puisse être jamais plus profonde. Il n'a pas de secret pour moi, et je n'en ai pas pour lui. Et comment en serait-il autrement ? Les rapports quotidiens que nous avons ensemble, nous ont depuis longtemps révélé que nous vivions dans la plus parfaite communauté de pensées, d'affections, de sentiments et de vues qu'il soit possible de rencontrer.

Même en ce qui touche à la Comédie, nous avons, du moins présentement, une manière identique de voir et de juger. Aussi, en vous transcrivant la pensée de M. Villeneuve sur son œuvre, je sens que je vous découvre, en même temps, mon propre sentiment touchant la *Comédie Infernale.*

Toutefois, je dois vous en prévenir tout d'abord, je ne viens pas vous révéler ici une confession confiée à l'intimité. Non ! Ce que je vais vous rapporter, c'est bien la pensée intime de M. Villeneuve, mais c'est aussi ce que ce monsieur ne craint pas de dire tout haut, à ceux qu'il juge capables d'entendre et surtout de comprendre la voix de l'honnêteté, de la franchise et de l'honneur.

L'été dernier, M. Villeneuve se trouvait dans une société nombreuse de membres du clergé. Je m'y trouvais aussi. La conversation tomba sur la *Comédie Infernale.* Nécessairement tout le monde n'était pas d'accord, si ce n'est sur l'impossibilité de flétrir par une condamnation publique l'œuvre en question. Les uns blâmaient la forme, les autres le fond ; ceux-ci trouvaient que cette œuvre était inopportune, ceux-là qu'elle révélait des choses qu'il aurait fallu tenir dans l'ombre. D'autres, et

c'était le plus grand nombre, approuvaient et la forme et le fond et proclamaient hautement que cette œuvre ne pouvait faire que du bien.

L'auteur écoutait tout et se taisait. Un prêtre vénérable, plus encore par ses vertus et ses talents que par son âge, voyant que la discussion se prolongeait et menaçait de devenir un peu vive, s'adressa à l'Illuminé et lui demanda ce qu'il pensait de tout ce qu'il venait d'entendre. Il va sans dire que ce bon vieillard connaissait déjà la pensée intime de l'auteur, et qu'il le savait incapable de la dissimuler.

Voici quelle fut à peu près la réponse de M. Villeneuve :

« Dans la *Comédie Infernale*, dit-il, j'ai parlé des questions « brûlantes qui nous divisent. C'était mon droit : ces débats « étant publics : je n'ai fait que traiter une question histori- « que.

« J'ai enseigné une doctrine parfaitement orthodoxe.

« Je n'ai rien avancé à l'aventure. J'ai appuyé toutes mes « assertions d'écrits authentiques et très-respectables.

« J'ai fait intervenir l'enfer. En cela, j'ai profité de la foi « catholique qui enseigne que le démon est l'auteur de toute que- « relle et de toute division scandaleuses.

« Tout ce que j'ai écrit, je pouvais l'écrire. Voilà pourquoi « mon œuvre n'a pas été et ne sera jamais publiquement con- « damnée.

« Mais, j'ai manqué de tact. Mon œuvre a une forme per- « mise, mais malhabile. Elle est trop blessante pour ceux que « j'ai combattus, elle les choque et empêche ainsi la lumière de « se faire dans leur esprit. Je devais éviter ce premier écueil. « Je ne l'ai point fait. J'ai eu tort.

« Ensuite, bien qu'il soit très-vrai de dire que le diable est « l'inspirateur du libéralisme et du gallicanisme, j'ai, en mettant « les démons en scène, fourni à mes adversaires l'occasion de sou- « lever le préjugé, et d'empêcher ainsi beaucoup de gens de me « lire. Je devais éviter ce second écueil. Je ne l'ai point fait. « J'ai eu tort.

« Il est vrai que la *Comédie Infernale* a eu un écoulement « extraordinaire ; mais je demeure convaincu que mon écrit eut « fait, sous forme de mémoire, un bien encore plus grand et plus « considérable.

« De plus, en deux ou trois passages, j'ai cédé à la tentation « de faire de l'esprit, et maintenant que cet esprit est fait, je vois « qu'il ne vaut pas l'ancre qu'il coûte. C'est ainsi que j'ai *changé « l'eau bénite en eau minérale.* C'est ainsi que j'ai organisé, « dans le sombre asile des *très-passés, une procession où l'on « chante l'hymne des Saint Innocents.* C'est ainsi, enfin, que je « fais prendre aux démons des exercices gymnastiques par trop « triviaux.

« Telle est la partie faible, le côté vulnérable de mon œuvre. « Je le comprends maintenant que j'ai reçu de mes supérieurs et « de mes amis, les conseils de la sagesse et de la prudence.

« Je n'ai point été mis à l'Index, ni condamné par mon évê- « que, parceque les défauts de mon œuvre n'auraient point justi- « fié une telle condamnation. Mais on m'a dit ce qu'il fallait « me dire.

« J'ai toujours été, je serai toujours, avec la grâce de Dieu, « capable de recevoir un conseil et d'en profiter. A l'avenir, je « m'efforcerai d'éviter les dangers que je n'ai pas su vaincre dans « la *Comédie Infernale.*

« Si mes supérieurs ecclésiastiques avaient condamné publique- « ment mon livre, je l'aurais désavoué. Ils ne l'ont point fait : je « ne le réprouve pas. Tel qu'il est, avec les défauts que je « viens de lui reconnaître, je le crois capable de faire du bien et « je ne regrette pas de l'avoir mis au jour. Ce fils de mes labeurs « aurait pu être plus adroit, plus gentil, plus aimable et moins « provoquant. Mais, voyez la force du sentiment de la pater- « nité, tel qu'il est, je puis encore lui reconnaître du bon. »

Ainsi parla l'auteur de la *Comédie.* Et la discussion fut close. *Mais la Comédie Infernale,* assurait-on, n'y avait rien perdu. Que vous en semble-t-il, monsieur ?

Je vous le demande maintenant, voulant vous accuser d'avoir une analyse incomplète, ai-je eu tort d'en appeler à votre juge-

ment sur cette pauvre *Comédie Infernale*? Assurément non! Tout homme sensé le dira: La *Comédie* peut avoir des côtés faibles, déplorables mêmes, mais elle renferme des principes, des doctrines et un amour de la vérité historique qui fait que jamais un esprit équitable, sain et non préjugé ne pourra raisonnablement la ranger dans la triste catégorie des livres à mettre à l'Index, ainsi qu'on l'a fait pour un certain aunuaire de l'Institut.

L'auteur de la *Comédie* pouvait avoir besoin de conseils et d'une direction sage et prudente; il pouvait avoir manqué de tact et d'habileté en donnant à son œuvre une forme rigoureusement permise, mais faite pour donner prise aux préventions et à la critique; il pouvait avoir fait, en quelques passages de son œuvre, de l'esprit de mauvais goût, mais il n'en restait pas moins un honnête homme, un homme d'une conduite morale exemplaire. Et ainsi, il n'était pas possible de prétexter sa *Comédie Infernale* pour lui refuser accès aux ordres.

Voilà, monsieur, le jugement, que, dans votre grand bon sens, vous eussiez infailliblement porté de la *Comédie Infernale*, si le préjugé vous avait permis d'embrasser tous les points de vues du mérite et du démérite de ce livre.

Je demeure, Monsieur,

Votre serviteur,

BINAN.

Montréal, 3 Novembre, 1873.

non !
côtés
s, des
amais
nable-
ttre à
stitut.
eils et
qué de
ureuse-
ns et à
de son
moins
plaire.
fernale

on sens,
le, si le
vues du

AN.